



ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes
Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955
délivrée le 7/04/2016 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE
Garantie Financière : 110 000 € - QBE Insurance (Europe) LIMITED
Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

OFFRE D'ACHAT

Le(s) soussigné(s) : **M. SEBAI Mickaël**

Demeurant : 1 Ter Rue des Acacias 65490 OURSBELILLE

Reconnai(ssen)t avoir visité le 23 / 10 / 2021 par l'intermédiaire de l'agence immobilière ABAFIM, le bien **Mandat N°24362** ci-après désigné :

Maison d'habitation située A l'Espin 32300 SAINT ELIX THEUX, cadastrée section ZB parcelles n°13, 14 et 50 d'une contenance totale de 18 872 m² et la parcelle section ZA n°21 d'une contenance totale de 14 180 m².

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions suivantes :

Prix net vendeur :	98 000	€
Honoraires d'agence :	10 000	€
Prix total honoraires d'agence inclus à la charge de l'acquéreur :	108 000	€

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- 0 % lors de la signature du compromis de vente soit la somme de €
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de **108 000 €**

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenue, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à compter de la date du présent document.

Cette requête sera obligatoirement adressée à : **ABAFIM - 16, Avenue de la Marne - 65000 TARBES**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Fait à Tarbes,
L'acquéreur,
(Bon pour acceptation des présentes conditions)

Pour ABAFIM
Le négociateur,

le 27 / 10 / 2021
Le vendeur,
(Bon pour acceptation des présentes conditions)

Bon pour acceptation des présentes conditions

[Signature]

Bon pour acceptation des présentes conditions.

(1) Condition suspensive :

Raccordement de la maison au réseau d'eau potable à la charge du propriétaire.